Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_133-DE

Convention de partenariat

Standard Expérimental ALUMINIUM

EMBALLAGES ET OBJETS EN ALUMINIUM RIGIDES ET SOUPLES ISSUS D'UNE COLLECTE SEPAREE ET EXTRAITS SUR LA CHAINE DES REFUS DE TRI, DE QUALITE POTENTIELLEMENT INFERIEURE AU STANDARD CLASSIQUE

AVENANT N° 1

Entre :

La société ADELPHE
Société anonyme au capital de 40.000€, immatriculée sous le n°390 913 010 RCS de Paris, ayant son siège social, 93-95 rue de Provence, 75009 Paris,
Représentée par Madame Christine LEUTHY-MOLINA, Directrice Régionale,
Dûment habilitée à la signature des présentes,

Ci-après, dénommée « Adelphe »

Et :

La CA DRACENOISE
Square Mozart
BP 129
83004 DRAGUIGNAN CEDEX
Représenté par son Président, Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN,
Dûment habilité,

Ci-après, dénommée la « Collectivité »

Ci-après dénommées individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

Préambule :

Les pouvoirs publics ont publié le 3 novembre 2016 le nouveau cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers. Ce cahier des charges applicable pour la seule année 2017, est analogue à celui applicable à la période 2011-2016.

Adelphe a été réagréée par arrêté interministériel en date du 27 décembre 2016.
Dans sa demande d'agrément, Adelphe a annoncé poursuivre en 2017 l'évaluation du standard expérimental « EMBALLAGES ET OBJETS EN ALUMINIUM RIGIDES ET SOUPLES ISSUS D'UNE COLLECTE SEPAREE ET EXTRAITS SUR LA CHAINE DES REFUS DE TRI, DE QUALITE POTENTIELLEMENT INFERIEURE AU STANDARD CLASSIQUE » testé en 2016 (ci-après désigné « Standard expérimental »).

La Collectivité a conclu avec Adelphe une convention de partenariat pour l'évaluation du « Standard expérimental » dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

Les Parties souhaitent poursuivre ce partenariat dans le cadre du réagrément d'Adelphe pour 2017 et conviennent de modifier comme suit la convention qui les lie :

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_133-DE

Article 1. Durée de la Convention - Prolongation

Les parties conviennent de proroger la convention de partenariat qui les lie pour l'évaluation du Standard expérimental pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

L'article 11.1 de la convention est modifié en conséquence.

Article 2. Prise d'effet et durée de l'Avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2017.

Article 3. Périmètre du standard expérimental

Le périmètre de la Collectivité, concerné par l'évaluation du standard expérimental, ci-après désigné Périmètre expérimental, est détaillé en Annexe A, jointe à la présente.

Article 4. Autres stipulations

À l'exception des stipulations modifiées par le présent avenant, l'ensemble des stipulations de la Convention reste inchangé et en vigueur.

En cas de contradiction entre le présent avenant et la Convention, l'avenant prévaudra.

Fait à Marseille, le ……

En deux exemplaires originaux, un pour chaque Partie à la Convention.

Pour ADELPHE	Pour la Collectivité
Christine LEUTHY-MOLINA, Directrice Régionale	Olivier AUDIBERT-TROIN, Président

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_133-DE

ANNEXE A - PERIMETRE POUR STANDARD EXPERIMENTAL ALUMINIUM SOUPLE

N°de contrat : **CL083002**

Collectivité : **CA DRACENOISE**

Centres de tri concernés : 83AB

Données démographiques INSEE du territoire expérimental	
Population municipale INSEE	**100 760**
Nombre de communes	**23**

Population 2017 totale du CAP	**100 760**
Nombre total de communes du CAP	**23**

Nom des communes	N°INSEE des communes	Population municipale	Population expérimentale	N°de centre de tri	Nom du centre de tri
AMPUS	MM83003	925	925	83AB	SMA
ARCS	MM83004	6 515	6 515	83AB	SMA
BARGEME	MM83010	155	155	83AB	SMA
BARGEMON	MM83011	1 496	1 496	83AB	SMA
BASTIDE	MM83013	205	205	83AB	SMA
CALLAS	MM83028	1 816	1 816	83AB	SMA
CHATEAUDOUBLE	MM83038	465	465	83AB	SMA
CLAVIERS	MM83041	583	583	83AB	SMA
COMPS-SUR-ARTUBY	MM83044	325	325	83AB	SMA
DRAGUIGNAN	MM83050	36 391	36 391	83AB	SMA
FIGANIERES	MM83056	2 547	2 547	83AB	SMA
FLAYOSC	MM83058	4 419	4 419	83AB	SMA
LORGUES	MM83072	8 976	8 976	83AB	SMA
MONTFERRAT	MM83082	1 344	1 344	83AB	SMA
MOTTE	MM83085	2 930	2 930	83AB	SMA
MUY	MM83086	9 050	9 050	83AB	SMA
ROQUE-ESCLAPON	MM83109	240	240	83AB	SMA
SAINT-ANTONIN-DU-VAR	MM83154	633	633	83AB	SMA
SALERNES	MM83121	3 670	3 670	83AB	SMA
SILLANS-LA-CASCADE	MM83128	631	631	83AB	SMA
TARADEAU	MM83134	1 748	1 748	83AB	SMA
TRANS-EN-PROVENCE	MM83141	5 531	5 531	83AB	SMA
VIDAUBAN	MM83148	10 165	10 165	83AB	SMA
Population totale du périmètre expérimental			**100 760**		

Cachet de la Collectivité
Date et signature